

Parcs & Réserves pour les générations futures



LANCEMENT TECHNIQUE DU PROJET PIF 2

**L'OIPR ET RAINFOREST ALLIANCE
SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD
DANS LE CADRE DU PROJET RESTORE**



**L'OIPR ET LA SOCIÉTÉ TROPICAL BOIS
UNISSENT LEURS FORCES POUR LA
CONSERVATION DE LA RÉSERVE
NATURELLE DE MABI-YAYA.**



Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général de l'OIPR

l'horizon 2030. Ainsi, conformément au Code forestier, ce décret érige la Forêt classée de Cavally, encore en état de bonne conservation, en une Réserve naturelle dénommée Réserve naturelle du Cavally, en vue de garantir une protection accrue de ce massif forestier contre les menaces anthropiques pressantes ».

Cette décision vient, encore une fois, de plus marquer la confiance du Gouvernement et consacrer le reconnaissance des efforts et des acquis de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) pour une gestion plus efficace de nos aires protégées. C'est avec honneur et une grande joie que le Conservateur-Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR, a tenu à exprimer son infinie gratitude au Gouvernement et sa reconnaissance à l'ensemble du personnel, en ces mots : *« Chers collaborateurs, le réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire vient d'être élargi avec le surclassement de la Forêt classée de Cavally en Réserve naturelle du Cavally. C'est le lieu pour moi pour vous féliciter pour le travail abattu par chacun d'entre vous et vous encourager à poursuivre à ne ménager aucun effort pour la préservation des aires protégées de Côte d'Ivoire afin de toujours mériter de la confiance du Gouvernement ».*

Gal TONDOSSAMA Adama, DG OIPR

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), le réseau des parcs nationaux et réserves naturelles vient de s'agrandir avec la création d'une nouvelle réserve dénommée « Réserve naturelle du Cavally » suite au surclassement de la Forêt Classée de Cavally par un décret pris en Conseil des Ministres le 13 septembre 2023.

Un extrait du communiqué de ce Conseil des Ministres mentionne que : *« Au titre du Ministère des Eaux et Forêts en liaison avec le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Le Conseil a adopté un décret portant création de la Réserve naturelle du Cavally, dans la région administrative du Cavally, Département de Taï. Ce décret concourt à l'objectif de reconstitution du couvert forestier national à hauteur de 20% du territoire national à*

SOMMAIRE



NEWS OIPR



INFOS PLURIELLES



BON À SAVOIR

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Colonel OUATTARA Kassoum D.
Directeur de l'Administration et des RH

RÉDACTEUR EN CHEF

Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE RÉDACTION

Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

Kipré Jonas Christain NAKA
Administrateur SERCOM - Direction Générale

COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

N'DAH Eba Danielle
Stagiaire SERCOM - Direction Générale

INFOGRAPHIE

COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE LECTURE

Colonel OUATTARA Kassoum
Colonel GONTO Gbassaha
Colonel ADOMPO Celestin
Colonel AMON Koutoua Benoît
VAHA Adolphe

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES

ABIDJAN COCODY les II Plateaux, derrière l'école la Pépinière
Tél.: 27 22 41 40 59 - 06 BP 426 Abidjan 06 - www.oipr.ci

LANCEMENT TECHNIQUE DU PROJET PIF 2



Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes visant à relever le taux de sa couverture forestière, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui financier de la Banque mondiale à travers le Projet d'Investissement Forestier (PIF). Au regard du succès et des acquis enregistrés au cours de la première phase de ce projet (PIF 1), qui a clôturé fin en 2022, le financement a été renouvelé pour une seconde phase (PIF 2) d'une durée de sept ans. Afin de démarrer les activités dudit projet, un atelier de lancement technique s'est tenu le lundi 18 septembre 2023 à San-Pedro et se poursuivra jusqu'au jeudi 21 septembre 2023 avec une visite de terrain dans la Forêt classée de Rapides Grah.

Lequel lancement avait pour objectif de présenter le projet sous ses aspects techniques, notamment les objectifs, le cadre institutionnel, les structures d'exécution et les dispositions de mise en œuvre. L'atelier de lancement a été présidé par le Conservateur-Général ZOUZOU Elvire-Joëlle Epouse Mailly, Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, qui avait à ses côtés le Colonel-Major, SANGARE Mamadou, Directeur Général de la Société de développement des Forêts (SODEFOR), M. Jean-Dominique BESCOND, Chargé de Projet à la Banque Mondiale, des Colonels DIARRASSOUBA Abdoulaye et DIARRASSOUBA Issa, respectivement Directeur de Zone Sud-Ouest et Chef de la Cellule du Contrôle et de la Planification de l'OIPR ainsi que des représentants de Care International et des communautés bénéficiaires de cette deuxième phase.

Pour la mise en œuvre du PIF 2, placée sous la houlette de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) PIF2 avec pour responsable Mme ABE-KOFFI Thérèse, cinq (05) composantes vont être développées par les structures

d'exécution que sont la SODEFOR, l'OIPR et CARE International.

Pour sa part, l'OIPR aura en charge la mise en œuvre de la composante 3 intitulée « Gestion durable des Parcs nationaux et Réserves naturelles » qui s'articule autour de deux sous-composantes que sont (a) le renforcement des capacités de surveillance et de suivi écologique des Parcs nationaux et Réserves et (b) l'amélioration des moyens de subsistance des communautés riveraines des Aires Protégées ».

Signalons que le PIF 2 est un projet initié par le Gouvernement ivoirien et financé à hauteur de 148 millions de dollars par la Banque mondiale sur la période de 2022-2029.



Source: SERCOM OIPR/DG



L'OIPR ET RAINFOREST ALLIANCE SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE CADRE DU PROJET RESTORE

La salle de réunion de la Direction Générale de l'OIPR a abrité le mardi 26 septembre 2023, la cérémonie de signature de convention entre l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et l'ONG Internationale Rainforest Alliance (RA) sous la présidence de leurs premiers responsables. Cette activité s'inscrit dans la volonté commune des deux parties de collaborer afin de définir les modalités d'accompagnement des communautés pour la mise en place des Conseils de Gestion du Paysage (CGP) d'une part et la mise en œuvre de leurs activités, dédiées à la conservation, à la valorisation des forêts communautaires et/ou à l'accompagnement des populations vivant en périphérie, notamment dans les zones d'intervention des coopératives enregistrées sous le Projet « *Ecosystèmes Résilients et Transformation Durable des Economies Rurales (RESTORE)* » en Côte d'Ivoire d'autre part.

A travers ce protocole d'accord, les deux structures formalisent leur collaboration en vue de renforcer leurs engagements respectifs pour une meilleure protection et valorisation des paysages naturels. Pour M. Nanga COULIBALY, Directeur-Pays de Rainforest Alliance, cette convention vient contribuer à l'atteinte des objectifs visés que sont (i) l'accroissement de la couverture forestière, (ii) la définition d'un modèle inclusif et participatif de gestion communautaire du paysage qui s'appuie sur les modèles existants, notamment les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) mis en place avec l'appui de l'OIPR,



(iii) la mise en place de capacités d'incitations à des pratiques agricoles intelligentes face au climat au profit des riverains et (iv) la diversification des sources de revenus dans l'optique de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et réduire les empiètements sur les milieux naturels, zones d'importance écologiques et pour la biodiversité. Le Conservateur-Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR, a quant à lui, exprimé sa satisfaction et s'est félicité de l'aboutissement de ce processus, marquant ainsi la collaboration formelle entre les deux structures pour le bien-être des communautés riveraines des aires protégées. Dans cette optique, il s'est réjoui de l'expérience internationale de Rainforest Alliance qui permettra de renforcer la préservation et la conservation des parcs nationaux et réserves naturelles.



SOURCE: SERCOM DG

L'OIPR ET LA SOCIÉTÉ TROPICAL BOIS UNISSENT LEURS FORCES POUR LA CONSERVATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE MABI-YAYA.



La première session 2023 du Comité de Gestion Locale de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya tenue ce lundi 25 septembre 2023 a servi de cadre à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et à la Société Tropical Bois pour la formalisation de leur collaboration à travers la signature d'une convention.

Par cette convention, l'OIPR et Tropical Bois s'engagent pour la gestion durable de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya. Ainsi, la Société Tropical Bois, spécialisée dans la transformation du bois, apporte un appui financier de 10 millions de francs CFA par an, pendant cinq ans, à l'OIPR pour la mise en œuvre des activités de gestion de cette aire protégée.

Cette action de la Société Tropical Bois a été à juste titre appréciée par le Directeur Général de l'OIPR, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama. Il a traduit sa gratitude à Madame GAIA Gabriella, représentant Monsieur TROPINI Riccardo, Administrateur Général de la Société Tropical Bois pour cet acte citoyen qui constitue un bon exemple d'implication directe du secteur privé dans la gestion des Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire. En apportant un appui financier pour la conservation de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya, la Société Tropical Bois, spécialisée dans la transformation du bois, affiche sa volonté de contribuer à la protection de la nature en général et des Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire, en particulier. Le Directeur Général de l'OIPR a ensuite indiqué que ce partenariat est le bienvenu et permettra de renforcer les capacités financières de l'OIPR engagé dans le processus de prise en main de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya.

Pour finir, le Général TONDOSSAMA Adama a rassuré le donateur que les fonds mis à la disposition de l'OIPR seront utilisés conformément aux activités définies dans le plan d'actions de la présente convention.

Monsieur GUEU Zro Simplicie, Préfet de la Région de la Mé, Préfet du Département d'Adzopé et Président du Comité de Gestion Locale de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya, a traduit la reconnaissance de l'Etat de Côte d'Ivoire à la Société Tropical Bois. Il a profité de cette occasion pour lancer un appel au secteur privé à soutenir les activités de conservation de la biodiversité dans la Région de la Mé.

Pour rappel, la Réserve naturelle de Mabi-Yaya a été créée par le surclassement des parties les mieux conservées des Forêts classées de Mabi et de Yaya, dans la Région de la Mé. Cette nouvelle Réserve naturelle a une superficie de 61 282 hectares. Sa gestion incombe désormais à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves à travers sa Direction de Zone Sud-Est basée à Adzopé.



Source: SERCOM DZSE



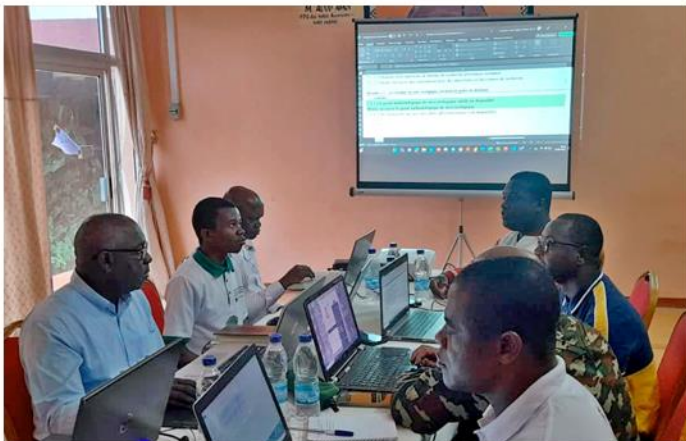
L'OIPR ET SES PARTENAIRES ELABORENT LE SCHEMA DE PLANIFICATION 2024-2033 DE LA RESERVE NATURELLE DE BOSSEMATIE

La salle de conférence de l'Hôtel Indénié d'Abengourou a servi de cadre à l'OIPR et ses partenaires pour la tenue d'un atelier technique d'élaboration du schéma de planification 2024-2033 de la Réserve naturelle de Bossématié.

Cette rencontre qui s'est déroulée du 11 au 15 septembre 2023 a réuni des cadres de l'OIPR, de la Fondation pour les Parcs et Réserves et de la Coopération Internationale Allemande GIZ.

Au cours de cet atelier, des travaux de groupes ont permis à l'équipe de rédaction de faire l'analyse de cohérence des objectifs et des résultats issus de l'atelier de diagnostic participatif, et de proposer une ébauche de schéma de planification avec des activités principales assorties d'indicateurs.

Pour rappel, cet atelier technique s'inscrit dans le processus qui vise à doter la Réserve naturelle de Bossématié d'un Plan d'Aménagement et de Gestion pour la période 2024-2033.



Source: SERCOM / DZSE



LE COMITE DE GESTION LOCALE DE LA RESERVE NATURELLE DE MABI-YAYA TIEN SA PREMIERE SESSION AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le 25 septembre 2023 s'est tenue à Adzopé, la première session du Comité de Gestion Locale de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya (CGL-RNMY). Présidée par Monsieur GUEU Zro Simplicie, Préfet de la Région de la Mé, Préfet du Département d'Adzopé, cette session a enregistré la participation des 15 membres statutaires et des personnes ressources invitées à savoir le Substitut Résident près la Section de Tribunal d'Adzopé, le Député de Bettié, la Directrice départementale du Tourisme, etc.

Six (6) points étaient inscrits à l'ordre du jour de la première session du Comité de Gestion Locale. Après le point des informations, le Lieutenant-colonel TOULO Alain, Directeur de Zone Sud-Est de l'OIPR, et ses collaborateurs ont successivement présenté le système de gestion de la Réserve, le bilan des activités de gestion sur la période de janvier à septembre 2023 et l'état de mise en œuvre de la Convention OIPR/Tropical Bois. A la suite de l'équipe de gestion de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya, les partenaires intervenant dans la zone périphérique de cette aire protégée ont présenté les projets en cours. Il s'agit de NITIDAE ET GIZ qui mettent en œuvre respectivement les projets PRM2 et Agrichains. Le point des divers a porté sur la signature officielle de la Convention de partenariat entre l'OIPR et la Société Tropical Bois. Au terme de la session, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR s'est réjoui de la mise en place de cet organe de gestion participative

qui jouera un important rôle dans la préservation de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya. Il a rassuré les membres du CGL-RNMY de la disponibilité de sa structure à mettre en œuvre les recommandations issues des sessions de cet organe consultatif.

Quant au Préfet de la Région de la Mé, Préfet du département d'Adzopé, Président du CGL de la RNMY, il a exprimé sa satisfaction pour le bon déroulement de cette session. Il a adressé des mots de remerciement à l'équipe de gestion pour ce travail abattu dans la prise en main de cette aire protégée et l'a encouragée à poursuivre ces efforts. Le Préfet de Région s'est réjoui de la présence de la totalité des membres statutaires et des personnes ressources invitées. Il a rassuré le Directeur Général de l'OIPR du soutien des Autorités Préfectorales et de tous les membres du CGL pour la préservation de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya.



Source: SERCOM DZSE



9EME EDITION DU PRIX VERT POUR LA CONSERVATION DU PARC NATIONAL D'AZAGNY : après Amessan-N'guessandon en 2022, à qui le tour en 2023 ?

Devenue une tradition, la cérémonie de célébration des villages éco-citoyens à travers la remise du Prix Vert pour la conservation du Parc national d'Azagny aura lieu en Octobre prochain. Pour réussir le pari de la mobilisation autour de cet évènement, une vaste campagne de sensibilisation a été réalisée du 20 au 23 septembre 2023 par la Direction de Zone Sud dans la zone périphérique de ce parc. Les localités de Dabou, Jacquville et de Grand-Lahou ont été visitées par la mission conduite par le Lieutenant-Colonel BOMISSO Germain, Chef de Service Contentieux.

À bord du camion podium de l'OIPR, les agents de la Direction de Zone Sud ont sillonné dix (10) localités riveraines du Parc national d'Azagny lors de cette campagne de sensibilisation en vue de mobiliser les populations autour de la 9e édition du Prix Vert pour la conservation de ce patrimoine naturel de la Région des Grands-Ponts. Les villes de Dabou, Jacquville et de Grand-Lahou, tout comme les villages de Kouassikro, Irobo, Djidjikro, Nandibo 2, Nandibo 1, Braffèdon et de N'Zida visités ont vu un rassemblement massif des populations autour de cet évènement.

Il est à relever que cette activité a bénéficié de l'appui du Projet ATINKOU, partenaire de l'OIPR depuis 2020, chargé par des travaux de construction de la centrale thermique à Taboth dans le Département de Jacquville.

Assurant l'animation lors des différentes étapes, le Lieutenant Alfred ZEHITA, Chargé de Communication à la Direction de Zone Sud, a fait savoir l'importance et les enjeux que revêt la préservation du Parc national d'Azagny pour le développement et la valorisation touristique de la Région des Grands-Ponts. Au-delà de son rôle écologique éminemment important pour le maintien de la fourniture de services écosystémiques de qualité, ce joyau naturel offre de véritables opportunités pour la création d'emplois directs et indirects.

C'est forts de ces avantages que les populations ont été invitées à une plus grande implication pour la conservation du Parc national d'Azagny pour les générations actuelles et futures. En particulier, les villages qui relèveront ce pari se verront honorés comme des lauréats du Prix Vert 2023.



Source: SERCOM DZS



SENSIBILISATION DES POPULATIONS DES VILLAGES ET CAMPEMENTS AFFILIES AU VILLAGE DE KOKIALO

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de gestion du Parc national du Mont Sangbé (PNMS), le Lieutenant KONE Yaya, Chef Secteur Sangbé 1, a eu une séance de sensibilisation, d'informations et de mise au point avec les représentants des populations des villages affiliés au village de Kokialo ce 13 septembre 2023. Ce sont au total 117 personnes qui ont participé à cette importante activité.

Il était question au cours de cette rencontre, de rappeler les missions de l'OIPR et d'informer les populations sur les décisions du Comité de Gestion Locale (CGL) de cette aire protégée relatives à l'attitude des riverains de Kokialo à l'égard des agents de l'OIPR commis à sa surveillance. Aussi, les populations ont-elle été sensibilisées sur la nécessité de préserver ce patrimoine naturel à travers, entre autres, la lutte contre le braconnage, la pêche illégale et le respect de l'intégrité des limites réglementaires du PNMS.

Au terme de cette rencontre, les responsables des communautés ont pris des engagements fermes pour faire assurer une meilleure perception des enjeux de la préservation de ce parc dans l'optique d'un changement de comportement souhaité.



Source: SERCOM DZO

#SARA2023



SARA 2023

29 > **28**
SEP. > **OCT.** **PARC DES EXPOSITIONS ABIDJAN**



**Nous vous invitons à visiter
notre stand au SARA 2023**





AU PARC NATIONAL DU BANCO, LA NATURE EST À PORTÉE DE MAIN

L'une des caractéristiques les plus remarquables de la forêt du Banco est sa diversité biologique exceptionnelle. Cet écosystème abrite une multitude d'espèces végétales et animales, dont certaines sont endémiques. Des espèces rares telles que le singe colobe, le pangolin géant... De plus, sa flore est tout aussi fascinante, avec une variété d'arbres, de plantes médicinales et d'orchidées.

Véritable poumon vert de la ville d'Abidjan, le Parc national du Banco tient son appellation, en langue *Atchan de la rivière Gbangbo qui signifie « source d'eau rafraîchissante »*, explique Dogoua Vincent Depaule, agent de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Avec une superficie de 3.438 hectares, le Parc National du Banco est un trésor naturel et culturel qui offre une gamme variée d'activités ludiques et touristiques.

L'un des enjeux majeurs de sa préservation réside dans son rôle de protection de la nappe phréatique pour l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan. C'est également l'une des dernières forêts urbaines de Côte d'Ivoire qui joue un rôle crucial dans la régulation du climat local en absorbant le dioxyde de carbone et en produisant de l'oxygène. Sa préservation est donc essentielle pour la qualité de l'air et atténuer les effets néfastes du changement climatique.

C'est également un environnement idéal pour les loisirs et les activités récréatives qu'offrent ses aires de pique-niques pittoresques et ses écosystèmes uniques pour des randonnées pédestres, a indiqué Rakime Traoré, responsable d'un groupe de visiteurs. Les impressions des visiteurs sont sans appel comme celles de Nancy épouse Akoto qui ajoute : *« ça me fait un bien fou de découvrir ce lieu et renouer les liens avec la nature mais aussi, par la même occasion, de faire la promotion de notre patrimoine (...), nous sommes une team de trente visiteurs, et nous avons surtout travaillé tout en s'amusant »*.

Par le passé, les animaux du parc étaient la proie des braconniers. Mais aujourd'hui, des mesures vigoureuses sont prises pour la préservation ce patrimoine naturel et spécifique de sa faune, s'est félicité le Sergent Dogoua Vincent Depaule affirmant que : « L'histoire des braconniers est une histoire ancienne. Depuis 2015, nous avons mis hors d'état de nuire le dernier d'entre eux et depuis lors, nous continuons le ratissage de toute la zone et ses périphéries. Nous avons cinq garderies aux alentours du parc qui contribuent à sa surveillance jour et nuit », a rassuré l'agent technique des Eaux et Forêts.

Il fait la fierté du pays et sa préservation est cruciale pour la sauvegarde de la biodiversité. Les uns et les autres sont donc invités à explorer ce joyau de la Côte d'Ivoire et se laisser émerveiller par sa beauté naturelle et sa biodiversité exceptionnelle.

Source: *afrique le 360*

Aujourd'hui dans la rubrique « Bon à Savoir », des termes techniques tirés de la Loi n°2002-102 du 11 février 2022 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, sont définis afin de mieux s'imprégner des notions liées à la gestion et à la conservation de la diversité biologique.

Réserve naturelle intégrale désigne une aire :

"• Placée sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées, ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente ;

• Sur l'étendue de laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, tout pâturage, toute fouille ou prospection, tout sondage ou terrassement, toute construction, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, toute pollution des eaux et, de manière générale, tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes soit importées, sauvages ou domestiquées seront strictement interdits ;

• où il sera défendu de résider, de pénétrer, de circuler ou de camper et qu'il sera interdit de survoler à basse altitude, sans autorisation spéciale écrite de l'autorité compétente et dans laquelle les recherches scientifiques (y compris les éliminations d'animaux et de végétaux en vue de maintenir un écosystème) ne pourront être effectuées qu'avec la permission de cette autorité."

Réserve naturelle partielle

"• désigne une aire protégée gérée dans le but de conservation in situ des écosystèmes naturels ou d'espèces ou peuplements ou biotopes spécifiques au profit et à l'avantage et pour l'utilisation durable, la récréation et l'éducation du public."

Réserve partielle de faune désigne une aire

"• mise à part pour la conservation, l'aménagement et la propagation de la vie animale sauvage, ainsi que pour la protection et l'aménagement de son habitat ;

• dans laquelle la chasse, l'abattage, ou la capture de la faune sont interdits, sauf par les autorités de la réserve ou sous leur direction ou leur contrôle pour l'équilibre de l'écosystème, après avis du Conseil Scientifique;

• où l'habitation et les autres activités humaines sont réglementées ou interdites."

Réserve naturelle volontaire

"• désigne la réserve naturelle partielle créée à l'initiative d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une personne de droit privé, sur un terrain lui appartenant et pour la préservation d'un écosystème ou d'un paysage remarquable."




Réserve naturelle volontaire

"• désigne la réserve naturelle partielle créée à l'initiative d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une personne de droit privé, sur un terrain lui appartenant et pour la préservation d'un écosystème ou d'un paysage remarquable."

Conservons les Parcs nationaux et Réserves Naturelles, pour les générations futures



AIRES PROTEGEES DE COTE D'IVOIRE

-  Parc national
-  Réserve naturelle
-  Réserve intégrale



OIPR/DZSO, Juin 2022
WGS 84 UTM 29 N

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction Générale
Abidjan Cocody II Plateaux
Tél: (+225) 27 22 41 40 59 / Site web : www.oipr.ci
Email : info@oipr.ci